



Les symboles de la République



- Emblème national de la Vème République, le drapeau tricolore est né de la réunion, sous la Révolution française, des couleurs du roi (blanc) et de la ville de Paris (bleu et rouge). Aujourd'hui, le drapeau tricolore flotte sur tous les bâtiments publics ; il est déployé dans la plupart des cérémonies officielles, qu'elles soient civiles ou militaires.

L'histoire

- Aux premiers jours de la Révolution française, les trois couleurs sont d'abord réunies sous la forme d'une cocarde. En juillet 1789, peu avant la prise de la Bastille, une grande agitation règne à Paris. Une milice se constitue ; elle porte un signe distinctif, une cocarde bicolore composée des antiques couleurs de Paris, le bleu et le rouge. Le 17 juillet, Louis XVI se rend à Paris pour reconnaître la nouvelle Garde Nationale. Il arbore la cocarde bleue et rouge à laquelle il semble que Lafayette, commandant de la Garde, ait ajouté le blanc royal.
- La loi du 27 pluviôse an II (15 février 1794) fait du drapeau tricolore le pavillon national, en précisant, sur les recommandations du peintre David, que le bleu devait être attaché à la hampe.
- Le XIXème siècle voit s'affronter le blanc des royalistes légitimistes et les trois couleurs héritées de la Révolution. Le drapeau blanc est remis à l'honneur sous la Restauration mais Louis-Philippe reprend le drapeau tricolore et le fait surmonter du coq gaulois.
- Lors de la Révolution de 1848, si le drapeau tricolore est adopté par le gouvernement provisoire, c'est le drapeau rouge qui est brandi par le peuple sur les barricades en signe de révolte.
- Sous la IIIème République, un consensus s'établit progressivement autour des trois couleurs. A partir de 1880, la remise des drapeaux aux armées lors de la fête du 14 juillet est un grand moment d'exaltation du sentiment patriotique.

Le drapeau français aujourd'hui

- Les constitutions de 1946 et de 1958 (article 2) ont fait du drapeau tricolore l'emblème national de la République.
- Aujourd'hui, le drapeau français est visible sur les bâtiments publics. Il est déployé lors des commémorations nationales et les honneurs lui sont rendus selon un cérémonial très précis. Lorsque le Président de la République s'exprime publiquement, le drapeau français est souvent placé derrière lui. En fonction des circonstances, on trouve aussi le drapeau européen ou le drapeau d'un autre pays.

LA MARSEILLAISE



*Tenue de
Marche
anime*

*Allons en - fous de la Sa - toi - e le jour de
Gloire est arri - vé Contre nous de la Tyran - nie
L'é - ten - duit sanglant est le - vé L'é - ten -*

La Marseillaise ou Le départ des
volontaires en 1792
François Rude, haut-relief, pierre de
Chérence (hauteur 12, 70 m)
Arc de triomphe de l'Étoile (1833-36)



- En 1792, à la suite de la déclaration de guerre du Roi à l'Autriche, un officier français en poste à Strasbourg, Rouget de Lisle compose, dans la nuit du 25 au 26 avril, chez Dietrich, le maire de la ville, le "Chant de guerre pour l'armée du Rhin".
- Ce chant est repris par les fédérés de Marseille participant à l'insurrection des Tuileries le 10 août 1792. Son succès est tel qu'il est déclaré chant national le 14 juillet 1795.
- Interdite sous l'Empire et la Restauration, la Marseillaise est remise à l'honneur lors de la Révolution de 1830 et Berlioz en élabore une orchestration qu'il dédie à Rouget de Lisle.
- La IIIème République (1879) en fait un hymne national et, en 1887, une "version officielle" est adoptée par le ministère de la guerre après avis d'une commission.
- C'est également sous la IIIème République, le 14 juillet 1915, que les cendres de Rouget de Lisle sont transférées aux Invalides.
- En septembre 1944, une circulaire du ministère de l'Education nationale préconise de faire chanter la Marseillaise dans les écoles pour "célébrer notre libération et nos martyrs".
- Le caractère d'hymne national est à nouveau affirmé dans les constitutions de 1946 et de 1958 (article 2).

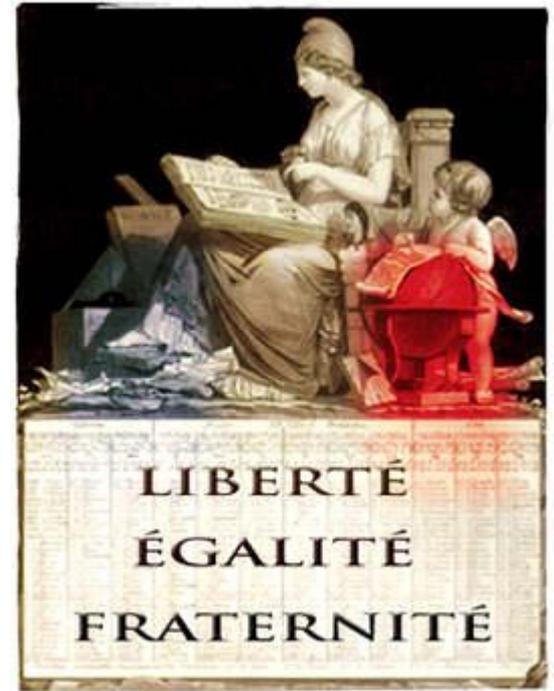


La Fête de la Fédération, le 14 juillet 1790 : célébrée au Champ-de-Mars à l'occasion du premier anniversaire de la prise de la Bastille, elle est un des très rares moments d'union entre les leaders révolutionnaires, la famille royale et le peuple. Talleyrand (en tant qu'évêque) et La Fayette occupent des rôles importants, aux côtés de Louis XVI et Marie-Antoinette. A noter que le 14 juillet sera décrété fête nationale en 1880 non pas directement pour commémorer la prise de la Bastille mais en souvenir de la Fête de la Fédération!

- En ces premiers mois de la Révolution française, une grande agitation règne à Paris. Au printemps 1789, les Etats Généraux ont refusé de se dissoudre et se sont transformés en Assemblée nationale constituante. En juillet, le roi Louis XVI fait venir de nouvelles troupes et renvoie Necker, ministre populaire. Le matin du 14 juillet, le peuple de Paris prend des armes aux Invalides puis se dirige vers une vieille forteresse royale, la Bastille. Après une fusillade sanglante, il s'empare et délivre les quelques prisonniers qui y étaient enfermés.
- La prise de la Bastille est une première victoire du peuple de Paris contre un symbole de l'Ancien Régime. L'édifice est d'ailleurs intégralement démoli dans les mois qui suivent.
- La "fête de la Fédération", Le 14 juillet 1790, célèbre en grande pompe le premier anniversaire de l'insurrection. A Paris au Champ de Mars, une messe est dite par Talleyrand sur l'autel de la patrie.

- **La fête nationale**

- Par la suite, la commémoration du 14 juillet 1789 est abandonnée, jusqu'à ce que la IIIème République, notamment Gambetta, cherche à célébrer les fondements du régime. Sur proposition du député de la Seine, Benjamin Raspail, la loi du 6 juillet 1880 fait du 14 juillet la fête nationale de la République.
- L'accent est mis, dès le début, sur le caractère patriotique et militaire de la manifestation, afin de témoigner du redressement de la France après la défaite de 1870. Toutes les communes sont concernées. La fête débute par une retraite aux flambeaux le 13 au soir. Le lendemain, les cloches des églises ou les salves annoncent le défilé, suivi d'un déjeuner, de spectacles et de jeux. Les bals et feux d'artifice terminent la journée.
- Après l'austérité de la guerre de 1914-1918, Le 14 juillet 1919 est une grande célébration de la victoire. Dans le même esprit, Le 14 juillet 1945 est précédé par trois jours de réjouissances civiques.



- Héritage du siècle des Lumières, la devise " Liberté, Egalité, Fraternité " est invoquée pour la première fois lors de la Révolution française. Souvent remise en cause, elle finit par s'imposer sous la IIIème République. Elle est inscrite dans la constitution de 1958 et fait aujourd'hui partie de notre patrimoine national.
- Lors de la Révolution française, " Liberté, Egalité, Fraternité " fait partie des nombreuses devises invoquées.
- A partir de 1793, les Parisiens, rapidement imités par les habitants des autres villes, peignent sur la façade de leurs maisons les mots suivants : "unité, indivisibilité de la République ; liberté, égalité ou la mort". Mais ils sont bientôt invités à effacer la dernière partie de la formule, trop associée à la Terreur...
- Comme beaucoup de symboles révolutionnaires, la devise tombe en désuétude sous l'Empire. Elle réapparaît lors de la Révolution de 1848, empreinte d'une dimension religieuse : les prêtres célèbrent le Christ-Fraternité et bénissent les arbres de la liberté qui sont alors plantés. Lorsqu'est rédigée la constitution de 1848, la devise " Liberté, Egalité, Fraternité " est définie comme un " principe " de la République.
- Boudée par le Second Empire, elle finit par s'imposer sous la IIIème République. On observe toutefois encore quelques résistances, y compris chez les partisans de la République : la solidarité est parfois préférée à l'égalité qui implique un nivellement social et la connotation chrétienne de la fraternité ne fait pas l'unanimité.
- La devise est réinscrite sur le fronton des édifices publics à l'occasion de la célébration du 14 juillet 1880. Elle figure dans les constitutions de 1946 et 1958 et fait aujourd'hui partie intégrante de notre patrimoine national. On la trouve sur des objets de grande diffusion comme les pièces de monnaie ou les timbres.



- Bien que la Constitution de 1958 ait privilégié le drapeau tricolore comme emblème national, Marianne incarne aussi la République Française. Les premières représentations d'une femme à bonnet phrygien, allégorie de la Liberté et de la République, apparaissent sous la Révolution française.
- L'origine de l'appellation de Marianne n'est pas connue avec certitude. Prénom très répandu au XVIIIème siècle, Marie-Anne représentait le peuple. Mais les contre-révolutionnaires ont également appelé ainsi, par dérision, la République.
- Symbole de liberté, le bonnet phrygien était porté par les esclaves affranchis en Grèce et à Rome. Un bonnet de ce type coiffait aussi les marins et les galériens de la Méditerranée et aurait été repris par les révolutionnaires venus du Midi.
- Sous la IIIème République, les statues et surtout les bustes de Marianne se multiplient, en particulier dans les mairies. Plusieurs types de représentation se développent, selon que l'on privilégie le caractère révolutionnaire ou le caractère "sage" de la Marianne : le bonnet phrygien est parfois jugé trop séditieux et remplacé par un diadème ou une couronne.
- Aujourd'hui, Marianne a pu prendre le visage d'actrices célèbres. Elle figure également sur des objets de très large diffusion comme les timbres-poste.



C'est vers 1910 que l'équipe de France de football adopte pour emblème le coq gaulois, associant des connotations de sentiment national aux vertus d'un animal réputé pour sa combativité et sa fierté. Connaissant un vif succès, ce symbole gagne rapidement les autres sports et figure sur le maillot des délégations françaises aux Jeux Olympiques depuis Anvers en 1920. Le coq tricolore perché sur les cinq anneaux olympiques devient ensuite le logo du CNOSF, car les règlements imposent aux équipes d'adopter un emblème avec un symbole national, les couleurs du drapeau et les anneaux olympiques. Cet écusson en laine, orné d'un coq brodé, fut porté par Marcel Communeau, capitaine du XV tricolore de 1907 à 1911. Il dirigea la première équipe française à remporter une victoire contre l'Ecosse dans le tout jeune Tournoi des cinq nations, initié en 1910.



- Le coq apparaît dès l'Antiquité sur des monnaies gauloises. Il devient symbole de la Gaule et des Gaulois à la suite d'un jeu de mots, le terme latin " gallus " signifiant à la fois coq et gaulois.
- Disparu au haut Moyen-Age, on le retrouve en Allemagne dès le XIVème siècle pour évoquer la France. A partir du XVIème siècle, le Roi de France est parfois accompagné de cet oiseau sur les gravures, monnaies, etc.
- La Révolution française en a fait un plus large usage. On le trouve notamment représenté sur des assiettes et sur le sceau du Directoire. Proposé comme emblème à Napoléon Ier par une commission de conseillers d'Etat, il fut refusé pour la raison suivante : " le coq n'a point de force, il ne peut être l'image d'un empire tel que la France ".
- A partir de 1830, il est à nouveau très apprécié. Par une ordonnance du 30 juillet 1830, le coq gaulois doit figurer sur les boutons d'habit et doit surmonter les drapeaux de la garde nationale.

Naturellement dédaigné par Napoléon III, il devient un symbole quasi officiel sous la IIIème République : la grille du parc du Palais de l'Élysée construite à la fin du XIXème siècle est ornée d'un coq et la pièce d'or frappée en 1899 également.

- Si la République française lui préfère aujourd'hui le symbole de la Marianne, il figure toutefois sur le sceau de l'Etat, qui est celui de la Seconde République : la liberté assise tient un gouvernail sur lequel est représenté le coq. Il est surtout utilisé à l'étranger pour évoquer la France, notamment comme emblème sportif.

- Marque distinctive et signe d'autorité, le sceau est détenu au Moyen Age et sous l'Ancien Régime par les différents pouvoirs civils ou religieux et par le roi lui-même. Aujourd'hui l'usage du sceau n'est réservé qu'à des occasions solennelles comme la signature de la Constitution et éventuellement ses modifications.
- Le sceau actuel de la République est celui de la IIème République, frappé en 1848. Les IIIème, IVème et Vème République ont repris le même sceau. Sous la IVème République, il semble que seule la Constitution ait été scellée. Depuis 1958, la Constitution et certaines des lois constitutionnelles qui la modifient ont fait l'objet d'une mise en forme solennelle, avec sceau de cire jaune pendant sur un ruban de soie tricolore.
- La presse servant à établir le sceau est conservée dans le bureau du ministre de la justice qui porte toujours le titre de "garde des sceaux".



Première distribution des croix de la Légion d'Honneur dans l'église des Invalides le 14 juillet 1804
Œuvre d'art originale datant du 19e siècle
L'oeuvre originale "**Première distribution des croix de la Légion d'Honneur dans l'église des Invalides le 14 juillet 180**" a été réalisée par l'artiste **Debret Jean-Baptiste** (1768 - 1848)



- La Légion d'honneur s'inscrit dans le programme de réorganisation de la nation dû à l'initiative du Premier Consul Bonaparte : Code civil, Conseil d'Etat, Cour des Comptes, préfets, écoles...
La France ne possédait plus alors de réel système de récompenses et Bonaparte était conscient de la nécessité de rétablir ce principe.

« Je défie déclarait le Premier Consul, qu'on me montre une République ancienne ou moderne dans laquelle il n'y a pas eu de distinctions (...). Les Français (...) n'ont qu'un sentiment, l'honneur. Il leur faut donc donner un aliment à ce sentiment-là ; il leur faut des distinctions. »

La prise de la Bastille et diverses autres journées révolutionnaires donnèrent lieu à l'attribution d'insignes, de médailles et de couronnes d'inspiration antique. Toutes ces distinctions furent supprimées par la Convention le 20 août 1793.

- Le Consulat institua les armes d'honneur afin de distinguer les soldats ayant accompli une action d'éclat.
Les services d'une valeur extraordinaire étaient récompensés d'un sabre d'honneur assorti de la double paie.
La Légion d'honneur
- Le 29 floréal an X (19 mai 1802), est promulguée la loi portant création et organisation de la Légion d'honneur, après avoir été adoptée par le Corps législatif par 166 voix sur 276 votants.
Le nouvel ordre, dû à l'initiative du Premier Consul Bonaparte, se voulait un corps d'élite destiné à réunir le courage des militaires aux talents des civils, formant ainsi la base d'une nouvelle société au service de la Nation.
Le 14 floréal an X (4 mai 1802), Bonaparte déclarait au Conseil d'Etat :
- « Si l'on distinguait les hommes en militaires ou en civils, on établirait deux Ordres tandis qu'il n'y a qu'une Nation. Si l'on ne décernait des honneurs qu'aux militaires, cette préférence serait encore pire car, alors, la Nation ne serait plus rien ».
- Il élargissait donc à tous les citoyens le principe des décorations nationales établi dans l'article 87 de la Constitution de l'an VIII et réservées « aux guerriers ayant rendu des services éclatants en combattant pour la République ».



Monument aux morts polychrome de Belz (56)



- C'est juste au sortir du conflit que sont érigés partout en France des monuments aux morts de la Grande Guerre ; dans chaque ville, chaque village, là où ces hommes vivaient et travaillaient. Sur les champs de batailles, là où ils sont tombés, leurs restes reposent dans de grands cimetières et ossuaires.
- Il faut multiplier les chiffres des monuments proprement dits - ceux des 36 000 communes - par quatre ou cinq au moins pour donner une idée de la tension commémorative des années vingt : chacun des morts a droit à son nom gravé publiquement dans sa commune, mais aussi dans son entreprise, son école, sa paroisse... Et les pièces principales de millions de foyers se transforment en autels familiaux où l'on expose photographies et souvenirs.
- Pour le cénotaphe communal, on a choisi dans la plupart des cas une stèle, souvent obélisque, du type de celles qui ornaient jusque-là les tombes des cimetières. Ces monuments sont les moins chers et conviennent à l'esprit du temps, celui du deuil. L'association des mots offre une importante nuance de sens : "À nos héros" ne proclame pas la même chose que "À nos martyrs". Les inscriptions les plus nombreuses marquent la reconnaissance pour l'énorme sacrifice. La liste des morts, deuxième élément de l'inscription, complète l'impression funèbre. L'ordre alphabétique généralement choisi renforce l'uniformité, proche de celle des cimetières militaires où reposent les corps. Nommer est l'élément majeur : les noms rappellent les individus, leur redonnent existence, quand la disparition sur le champ de bataille les vouait au néant. Incrire les noms, les lire, parfois toucher l'inscription comme on le voit sur certaines photographies, c'est sortir les hommes de l'irréalité anonyme de la perte et du vide. La tragédie du courage, du martyr, de la mort, se partagent les monuments à sujets sculptés, ces œuvres d'art au service du souvenir. Les statues de soldats ("poilus", dont la familiarité chaleureuse qui remonte aux premiers jours de 1915 est significative) se multiplient, faisant revivre parmi les leurs des hommes originaires d'un lieu de naissance ou de résidence, de travail, d'une affection issue de liens familiaux, scolaires, religieux, politiques. Debout sur leur piédestal, les combattants sont voués à continuer pour l'éternité le combat exemplaire, vertueux, pour lequel ils ont donné leur vie.



- Gravement malade à Metz en 1744, Louis XV fait le vœu qu'en cas de guérison, il fera remplacer l'abbaye de Sainte-Geneviève tombant en ruine par une nouvelle église votive. Rétabli, il tint parole en 1754. Louis XV, accompagné du dauphin, pose la première pierre en 1764, au cours d'une grande cérémonie.
- Comme il fallut d'abord prendre le temps de consolider le sous-sol, l'église était à peine achevée quand éclata la Révolution française. La Constituante décida d'affecter l'église à une nécropole des Grands Hommes capables d'édifier le peuple. En 1791, elle chargea Antoine Quatremère de Quincy d'effacer tous les attributs religieux et de murer 38 des 47 fenêtres pour accentuer l'"effet sépulcral" : on en voit les traces de l'extérieur. Disparurent également les deux clochers du chevet et le lanternon du dôme. En effet, dès l'entrée, on remarque que les murs sont aveugles ; l'intérieur est éclairé artificiellement et par quelques fenêtres situées dans la partie supérieure.
- Le XIXe siècle ne cessa d'hésiter entre la vocation civique (Louis-Philippe) et la vocation religieuse (les deux Empires). Les funérailles de Victor Hugo en 1885 consacrent définitivement l'édifice aux liturgies républicaines. Toutefois, ces changements successifs n'ont pas remédié à l'appauvrissement que lui imposa la Révolution, lui conférant un aspect oppressant, contraire au vœu de Soufflot.

